

Document d'information communal sur les risques majeurs

J'adopte les bons réflexes



Le DICRIM, c'est quoi ?

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les risques majeurs

Le risque majeur est l'éventualité d'un événement brutal d'origine **naturelle, technologique, événementielle** ou **sanitaire**, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants, qui peut arriver à n'importe quel moment et auquel il faut que chacun se prépare.

Un risque est considéré comme majeur lorsque les services de secours et les moyens de sauvetage utilisés habituellement ne suffisent pas.

L'objectif du DICRIM

L'objectif de ce DICRIM est de vous informer sur :

- Les risques qui peuvent survenir sur la commune de Séné ;
- Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte mises en œuvre ;
- Les consignes de sécurité à respecter.

Ville de Séné - 6 place de la Fraternité - 56860 Séné

☎ 02 97 66 90 62 ✉ contact@sene.bzh

📱 Ville de Séné 🌐 www.sene.bzh

Les bons réflexes en cas d'alerte

Avant

Préparer un kit d'urgence
Connaître les numéros utiles
(voir page suivante)

Pendant

Éviter de téléphoner
(sauf urgence médicale) afin de libérer les lignes de secours
Écouter la radio ou tout autre média disponible
pour connaître les consignes et s'informer de l'évolution du risque
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
Éviter les déplacements inutiles
N'entreprendre une évacuation que si les autorités l'ordonnent ou si vous en êtes forc.e par le risque

Après

Respecter les consignes
Informers les autorités de tout danger
Aider les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques
Évaluer les dégâts
S'éloigner des points dangereux
Entamer les démarches d'indemnisation
(avec son assurance ou dans le cadre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle)

Les numéros utiles

18

Pompiers

17

Police

15

Samu

Numéro d'urgence européen : **112**

Numéro d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : **114 (par sms)**

Urgence eau : **02 97 01 63 63**
ou **66 00**

Préfecture : **02 97 54 84 00**

Accueil de la mairie : **02 97 66 90 62**

Astreinte technique* : **06 17 96 38 47**
Gendarmerie de Theix-Noyal : **02 97 43 02 22**

Centre antipoison : **02 99 59 22 22**

Urgence électricité : **09 726 750 56**

*En-dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

L'alerte

Comment avoir connaissance de l'alerte ?

- Dans les médias locaux (radios, journaux, télévisions)
- Par une notification de l'application Centolive
- Sur le site internet de la ville : www.sene.bzh
- Sur la page Facebook « Ville de Séné »
- Par un affichage à l'Hôtel de ville et sur le panneau lumineux au Poulfanc
- Par une information diffusée au mégaphone dans les quartiers par les services municipaux

Pour recevoir une notification en cas d'alerte, téléchargez l'application Centolive



Le kit d'urgence



Radio (avec piles, batterie solaire ou batteries de rechange)



Lampe de poche (avec piles de rechange)



Bouteilles d'eau



Nourriture de secours (barres énergétiques, conserves, fruits secs...)



Outils de base (couteau de poche multifonction...)



Trousse médicale et traitement médical quotidien (paracétamol, désinfectant...)

Pensez-y aussi :

- **Gilets jaunes** de signalisation
- **Couvertures et vêtements de rechange**
- **Photocopies des papiers administratifs** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé, carte vitale, livret de famille, contrat d'assurance...)
- **Doubles de clés** de la voiture et du domicile
- **Argent liquide** ou **carte de crédit**
- **Aliments et produits d'hygiène pour bébé**
- **Téléphone portable** avec batterie chargée
- **Livres et jeux pour les enfants**
- **Ce document** d'information

Vous souhaitez être informé.e des risques par SMS ?

- 1 Inscrivez-vous grâce au formulaire au dos de cette feuille.
- 2 Renvoyez le formulaire complété en mairie de Séné.
- 3 Lorsqu'un risque majeur sera déclaré sur la commune, un sms vous sera envoyé sur votre téléphone portable.



Formulaire d'inscription au système d'alerte

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Portable 1 :

Portable 2 :

Adresse e-mail 1 :

Adresse e-mail 2 :

Vous pouvez déposer ce bulletin à

l'accueil de la mairie ou l'envoyer à

Mairie de Séné - 6 Place de la Fraternité - 56860 Séné

Les données collectées seront utilisées par la Ville de Séné uniquement dans le cadre de l'envoi de SMS d'alerte en cas de risque majeur.

Les risques naturels

Le risque tempête, vent violent

- **Ranger les objets** exposés au vent
- **Se mettre à l'abri** dans un bâtiment
- **Fermer les volets**
- **Débrancher** les appareils électriques
- **Ne pas intervenir sur les toitures**



Attention aux départs d'incendie

(Villeneuve, Pointe du Bill, Port-Anna...)

Les risques littoraux et Le risque inondation

La Ville de Séné est menacée par les submersions marines. Elle peut également être impactée par une rupture du barrage du pont de Noyal.

- **Fermer les portes, fenêtres** et soupiraux
- **Couper le courant électrique** (actionner les commutateurs avec précaution)
- **Se réfugier sur un point haut** préalablement repéré : étages, collines, etc.
- **Ne pas s'engager sur une route inondée**, ni à pied, ni en voiture

Le risque radon

Séné présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées comme élevées.

- **Aérer et ventiler les bâtiments**, les sous-sols et les vides sanitaires
- **Améliorer l'étanchéité** des murs et des planchers
- **Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent

Le risque canicule

Vous pouvez retrouver les infos concernant le plan canicule sur www.sene.bzh.

Plateforme téléphonique **Canicule info service** : 0 800 06 66 66

Risques canicule et grand froid : Pour se faire recenser en tant que personne fragile, contacter le CCAS de la ville de Séné : 02 97 66 59 65

- **Privilégier un endroit frais ou climatisé**
- **Fermer les volets**
- **Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée** (de 11h à 21h)
- **Boire régulièrement**, ne pas boire d'alcool et manger normalement
- **Mouiller sa peau plusieurs fois par jour** tout en assurant une légère ventilation
- **Porter des vêtements légers, amples et clairs**, avec un chapeau à l'extérieur
- **Éviter les boissons caféinées ou très sucrées**
- **Ne pas faire d'efforts physiques intenses** (sport, jardinage...)
- **Donner de ses nouvelles à son entourage** et ne pas hésiter à voir son médecin ou à contacter le SAMU en appelant le 15

Le risque grand froid

- **Couvrir** particulièrement tête, cou, mains et pieds
- **Mettre plusieurs couches de vêtements**, plus un coupe-vent imperméable
- **Mettre de bonnes chaussures** pour éviter les chutes sur un sol glissant
- **Maintenir un certain niveau d'activité physique**, mais éviter les efforts importants
- **Éviter les activités extérieures**
- **Maintenir son logement à une température aux alentours de 19 °C**
- **Ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu**
- **Ne pas obstruer les bouches d'aération**
- **Placer les groupes électrogènes à l'extérieur** et respecter les consignes d'utilisation
- **Adapter sa conduite**
- **Être en contact régulier avec ses proches** et les personnes seules
- **Ne pas hésiter à contacter la mairie** si on est isolé.e ou malade

Le risque séisme

La région Bretagne est placée sur une faille sismique appelée « cisaillement sud-armoricain ».

En cas de secousse :

- **Garder son calme**
- **Se protéger la tête** avec les bras
- **A l'intérieur, s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri** près d'un mur ou sous des meubles solides
- **A l'extérieur, s'éloigner de ce qui peut s'effondrer**
- **En voiture, s'arrêter** si possible à distance des constructions et des lignes électriques
- **Ne pas descendre de la voiture** avant la fin des secours

Le risque mouvement de terrain

La ville de Séné est menacée par ce risque car elle a une terre argileuse.

À l'intérieur :

- **Couper gaz et électricité**
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, **évacuer immédiatement le bâtiment** ou la zone sinistrée
- **Ne pas revenir sur ses pas**, ne pas prendre l'ascenseur

À l'extérieur :

- **S'éloigner de la zone dangereuse** en gagnant les hauteurs les plus proches ou en entrant dans un bâtiment suffisamment solide, en s'éloignant des fenêtres et en s'abritant sous un meuble solide
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**
- **Ne pas s'engager sur une route éboulée**, ni à pied ni en voiture

Les risques technologiques

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz.

Urgence gaz : 0 800 47 33 33

En cas de rupture de canalisation / fuite de gaz :

- **Supprimer toute source de feu ou de chaleur** (moteur, cigarette...)
- **Boucher les aérations du logement ou du véhicule**, arrêter la ventilation et la climatisation
- **Donner l'alerte aux secours** : lieu, nature du sinistre et de la matière dangereuse (si possible, numéro du produit et code danger sur le véhicule ou l'installation), nombre de victimes s'il y en a
- **S'il y a des victimes, ne pas les déplacer** (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers vous, **fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment** ou quitter la zone
- **Se laver à l'eau en cas d'irritation** et si possible se changer

Le risque pollution marine

Une pollution marine résulte du rejet dans les mers et les océans de produits de l'activité humaine.

Numéro d'urgence en mer (alerte donnée depuis le littoral) : 196

- **Donner l'alerte aux secours** : lieu, nature du sinistre et forme de la pollution
- **Ne pas s'approcher ni toucher le produit ou l'eau polluée**
- **Se laver à l'eau claire en cas de contact**
- **Ne pas fumer à proximité**
- **S'il y a des victimes, ne pas les déplacer** (sauf incendie)

Les risques sanitaires

Les risques infectieux et biologiques

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour, notamment avant les repas
- **Porter un masque et respecter les règles de distanciation sociale**
- **Utiliser un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher
- **Éviter les contacts avec les personnes malades**
- **Aérer et désinfecter** les pièces
- **Prendre des nouvelles** des membres de sa famille ou des voisins isolés
- Si l'un de vos proches ou vous-même êtes malade, **respecter les consignes préfectorales**



Les risques événementiels

Les risques attentat

- **Ne pas s'exposer au danger, et si possible, s'échapper**
- **Sinon, se cacher** (s'enfermer et se barricader, couper le son des appareils, éteindre la lumière, s'éloigner des ouvertures et s'allonger au sol)
- **Alerter et obéir aux forces de l'ordre**

